



l'essentiel du CE

Fonctions Support & Finances

23 novembre 2017

Au sommaire

La CFE-CGC remercie ses électeurs pour leur confiance... 1

Élection du secrétaire du Comité d'Établissement et des membres du bureau. Prorogation des mandats CHSCT de FSF pour une durée maximale de 6 mois 2

La CFE-CGC remercie ses électeurs pour leur confiance...

Les personnels de la maison mère ont été appelés à voter pour leurs représentants dans les Comités d'Établissements (CE) et Délégués du Personnel (DP). Au total, près de 70 000 électeurs se sont exprimés, avec une participation de 72%.

Avec la meilleure progression (+ 6,64 points) et 22,82 % des voix, la CFE-CGC devient la seconde OS d'Orange. C'est la seule organisation syndicale à progresser en nombre de voix, dans un contexte de forte réduction des effectifs ces dernières années, et, de loin, la 1^{ère} organisation chez les cadres (désormais majoritaires au sein du groupe Orange). À Orange Business Services, elle recueille plus de 57% des suffrages. Au siège d'Orange France, elle obtient la majorité absolue, avec plus de 61% des voix et gagne également sa représentativité dans 4 nouvelles Directions Orange (Nord, Sud, Sud Est, Centre Est) et à Orange Caraïbes.

Enfin, la CFE-CGC emporte le siège « cadres » au Conseil d'Administration avec 39,90% des suffrages exprimés. Elle y défendra le caractère stratégique d'Orange pour la France, et y portera la parole des personnels.

Vos élus CFE-CGC au CE FS&F :



Ali BEN M BAREK
DRH COM Paris



Jérôme COULLARÉ
SG Paris



Anne CUDON
DSP F Paris



Patrick EONO
EM Finances
Noisy le Grand



Frédérique LIMIDO
DRH COM Paris



Annie MARTIN
Achats Supply Chain
Gentilly



Dominique MESNIERE
Achats Supply Chain
Paris



Catherine MORIVAL
Achats Supply Chain
Eysines



Safira SOW
DRH Formation
Montpellier



Yves TERRAIL
DIG Valence

Votre représentant syndical



Jacques BERTHELIER
DRH Formation
Montpellier

Élection du secrétaire du Comité d'Établissement et des membres du bureau

Ce 1^{er} CE a pour but d'ouvrir la mandature en procédant à l'élection des membres du nouveau bureau, secrétaire, trésorier, secrétaire adjoint et trésorier adjoint...

Rôle du secrétaire, rappel :

- assurer le fonctionnement des séances du CE,
- coordonner les activités du bureau et des commissions,
- mettre en œuvre les orientations prises,
- animer la communication interne / externe du CE,
- suivre l'évolution de l'entreprise...

Secrétaire élu: Paolo Giudice CFDT

Secrétaire adjoint élu : Pascal Maury CFTC

Détail des votes ci-dessous

Rôle du trésorier, rappel :

- piloter la trésorerie du CE et le contrôle de sa gestion, suivre l'activité des personnels extérieurs, procéder à l'élaboration des budgets,
- garantir la tenue et le suivi de la comptabilité du CE en respectant la séparation des deux budgets ASC et fonctionnement...

Trésorier : pas de candidat proposé (cf. infra « l'analyse de la CFE-CGC ») et pas de vote possible, donc, pour le trésorier adjoint... Le point est reporté au prochain CE.

L'analyse de la CFE-CGC

Lors de l'élection du bureau de la mandature 2014 / 2017...

l'usage aurait voulu que la répartition des postes du bureau se fasse en terme de représentativité (%) à la sortie des urnes (en l'occurrence pour le périmètre du CE FS&F de l'époque, CFDT, CFTC, CFE-CGC, FO, SUD, CGT : le secrétariat revient ainsi à la 1^{ère} OS, le poste de trésorier à la 2^{ème} OS, le secrétariat adjoint à la 3^{ème} OS, le poste de trésorier adjoint à la 4^{ème}.

Si l'usage a été « respecté » pour le poste de secrétaire, cela n'a pas été le cas pour les autres membres du bureau, la CFDT et FO s'étant en effet alliées pour s'en attribuer tous les postes, arguant « qu'elles n'étaient pas engagées par la conduite et les décisions du passé ».

Bien que ne souhaitant pas entrer au bureau si elle n'avait pas la possibilité de mettre en place sa politique ASC (l'usage aurait voulu qu'elle obtienne le poste de secrétaire adjoint en tant que 3^{ème} OS), la CFE-CGC était favorable à ce que le poste de trésorier, (voire celui de secrétaire adjoint puisque nous ne le revendiquions pas), revienne à la CFTC en tant que 2^{ème} OS

représentative... La règle démocratique assurant la représentativité des voix des personnels n'ayant pas été respectée, le candidat CFTC de l'époque n'a pas été élu, la majorité CFDT / FO ayant voté contre.

Mais ça, c'était avant...

...et aujourd'hui que nous sommes la deuxième OS, curieusement les anciennes règles redeviennent applicables et l'on nous somme de prendre le poste de trésorier pour élaborer et piloter un budget qui va à l'encontre de notre politique ASC ...

C'est d'ailleurs ce qu'a rappelé la CFE-CGC qui, après avoir remercié [...] tout particulièrement, les 922 électeurs du CE FS&F qui lui ont accordé leur confiance, la classant à 23 voix près de la première place, 2^{ème} organisation sur le périmètre FS&F a non seulement renouvelé son engagement de défendre les intérêts d'Orange et de chacun des salariés, cadres et non-cadres, dans tous les dossiers qui seront présentés, mais a également appelé de ses vœux **la mise en place au sein de FS&F d'un système de juste redistribution du budget ASC, basé sur ce que ses candidats ont défendu, le « tableau magique », [système qui propose] un mécanisme :**

- redistributif à près de 98% du budget des activités sociales et culturelles, avec des frais de gestion réduits au strict minimum,
- offrant des prestations totalement à la main des ayants droit, qui peuvent l'utiliser en fonction de leurs besoins propres, le tout sans avoir à communiquer à l'entreprise des informations intrusives, telles que les revenus, via les QF.

La CFE-CGC souhaitant dès lors qu'une majorité de gestion puisse être trouvée sur la base de ce modèle au sein de notre CE, s'est immédiatement vu opposer une fin de non-recevoir de la part des autres élus ! Dont acte.

Bien sûr, vos élus CFE-CGC mettront tout en œuvre pour être dignes de la confiance qui leur a été accordée, et resteront extrêmement attentifs à la bonne utilisation du budget ASC, dans le seul intérêt des ayants droit... mais devant l'absence de toute possibilité de discussion, ils maintiennent leur décision de ne pas participer au bureau ...

Vote des élus

Secrétaire, secrétaire adjoint

- Pour : CFDT, CFTC, FO, SUD
- Contre : 0
- Abstention : CFE-CGC

Prorogation des mandats CHSCT de FSF pour une durée maximale de 6 mois

Résolution de la Direction adoptée à l'unanimité :

Conformément à l'article R4613-5 du code du travail, les membres élus du Comité d'établissement Fonctions Support et Finances réunis le 23 novembre 2017, décident de proroger par accord unanime les mandats des CHSCT (DRH COM, Formation, DSP EM, CSRH NORD, CSRH SUD, CSRH CENTRE, SG, DIG, Achats, Montigny le Bretonneux-Metz,

Rennes, Eysines, Gentilly, Finances État-Major, Pole OPEX-CAPEX, Pole Revenus, Pole Production des comptes et Filiales, Contentieux) jusqu'à la désignation d'une nouvelle délégation du personnel au CHSCT. L'ambition est que celle-ci devra intervenir à la fin du premier trimestre 2018 et en tout état de cause au plus tard le 22 mai 2018.

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !